PUBLIÉ LE 04/01/2024

Décision DG n° 2023-196 du 29/12/2023 - Nomination à l'ANSM (GALLAIS Linda)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : L'article 14 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

1°) Le troisième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :
« - Mesdames CACHET (Mélanie), GALLAIS (Linda) et WAYSBAUM (Virginie) sont nommées directrices adjointes ; ».

2°) Le neuvième alinéa est supprimé.

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 1er janvier 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 décembre 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 04/01/2024

Décision DG n° 2023-197 du 29/12/2023 - Délégation de signature à l'ANSM